

Communiqué de presse

Mise en place du comité de suivi des réformes structurantes de l'enseignement obligatoire

2^e et 3^e secondaires : le brouillard commence à se dissiper

La mise en place du comité d'avis est positive. Outre la manière dont celui-ci va fonctionner, le SeGEC prend acte de l'accord obtenu au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'organisation des 2^e et 3^e années de l'enseignement secondaire. *"Nous nous réjouissons qu'une solution soit trouvée et que l'essentiel du tronc commun soit préservé jusqu'en 3^e secondaire. Nous l'appelions de nos vœux",* explique Alexandre Lodez, secrétaire général.

Cet accord n'est cependant pas un aboutissement. **Il reste beaucoup de travail de clarification** à effectuer afin de permettre aux directions et aux Pouvoirs organisateurs de se tourner sereinement vers l'avenir et l'organisation de la rentrée scolaire 2027-2028. À cet égard, le SeGEC reste pleinement disponible, comme il l'a toujours été, dans le but d'apporter sa pierre à l'édifice.

Par ailleurs, le SeGEC appelle à rester dans cette dynamique. Coupler cet accord avec la **préparation du post tronc commun est une nécessité** ; de même que de penser l'articulation entre la 3^e secondaire et la 4^e, que ce soit dans les filières de transition comme dans celles du qualifiant.

L'accord présenté aujourd'hui montre un objectif partagé de placer l'élève au centre des préoccupations. Il est un pas indispensable vers de nombreux chantiers à ouvrir urgemment pour permettre aux équipes éducatives et directions de préparer un avenir stable à la jeunesse.

Contact presse : Arnaud Michel – arnaud.michel@segec.be – 0471/88 54 48